

20^e ANNÉE

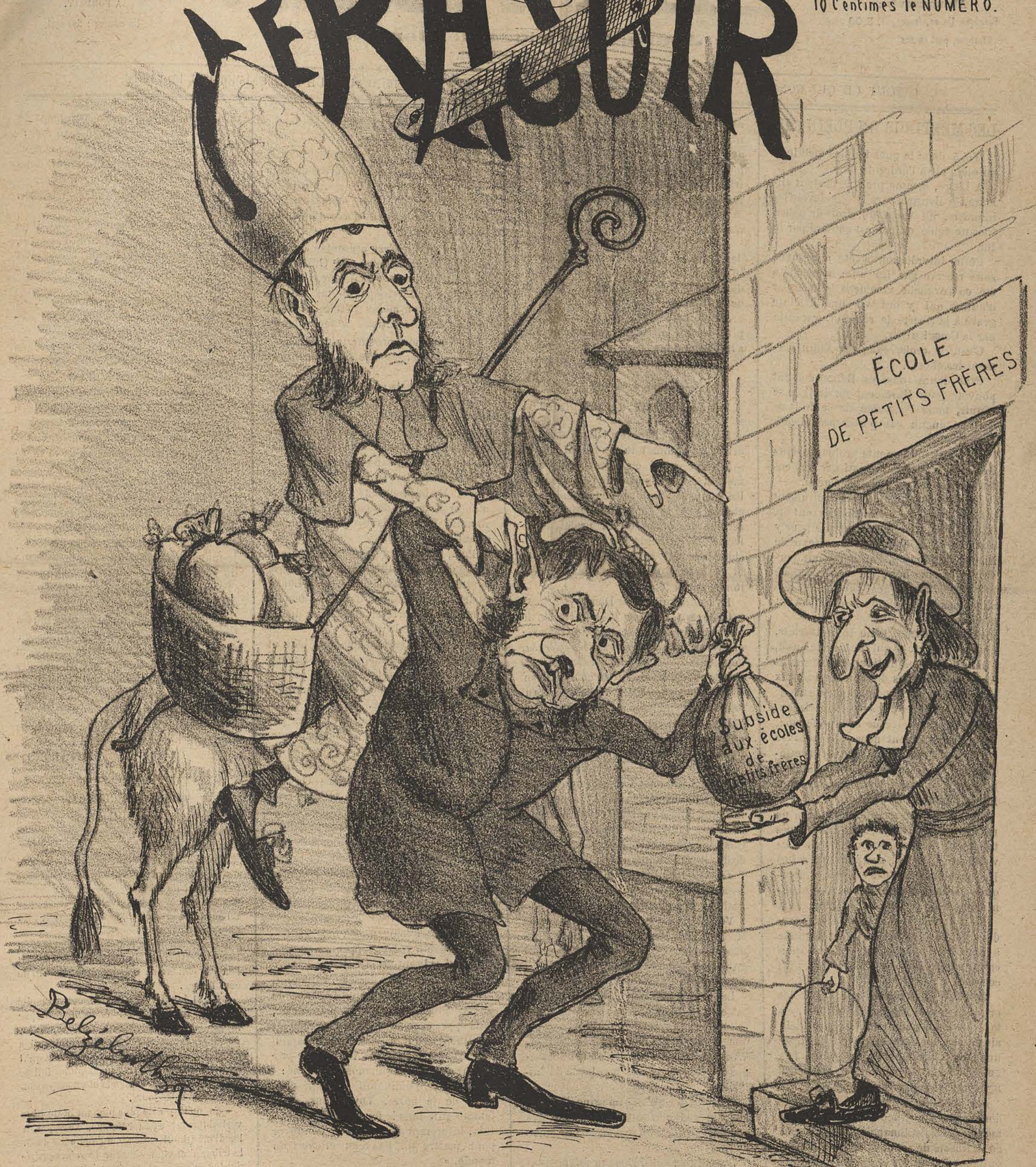
LIÈGE LE 8 DÉCEMBRE 1888.

N^o 529

Bureau
Rue de l'Université 12
10 Centimes, le NUMÉRO.

Bureau
Rue de l'Université 12.
10 Centimes le NUMÉRO.

LE RASOIR



Belzel

LA SAINT-NICOLAS DES PETITS-FRÈRES,
Horrible Cauchemar d'Onésiphore.

Rédacteur en chef :
A. RIGOBERT.

Abonnements :
Belgique, Un an, franco, fr. 5-00
Étranger, port en sus.

LE RASOIR

Journal satirique hebdomadaire

Éditeur-Propriétaire :
J. DAXHELET.

Annonces & Réclames
A FORFAIT.

Un numéro : 10 cent.

TOUT CE QUI CONCERNE LE JOURNAL DOIT ÊTRE ADRESSÉ FRANCO AU BUREAU, RUE DE L'UNIVERSITÉ, 12, LIÈGE.

LES MEETINGS EN PLEIN AIR

Voilà donc la question des meetings en plein air à l'ordre du jour.

A Liège, comme presque partout ailleurs, le Bourgmestre a cru devoir les interdire, en vertu du droit de police incontestable qui lui est conféré par la loi.

Cette interdiction a été approuvée sans réserve par les uns; mais elle a été en revanche vivement blâmée par d'autres qui y ont vu une atteinte grave à la liberté de réunion, garantie par la Constitution.

C'est, je crois, exagérer singulièrement les choses.

Sans doute tous les Belges doivent pouvoir jouir librement du droit de se réunir, mais l'exercice de ce droit ne doit en aucun cas porter préjudice à personne.

Or, les attroupements prolongés dans les rues pourraient constituer une entrave sérieuse pour bien des gens.

La vérité est que les rues, autrement dit les voies de *communication*, ont été faites plutôt pour y circuler que pour y stationner, et que si, sous prétexte de liberté de réunion, l'on autorisait pendant plusieurs heures, l'occupation de nos places publiques par des milliers d'hommes, la circulation serait par le fait supprimée.

Conséquemment donc les voituriers, charretiers, etc., qui ont droit aussi, j'imagine, à quelque liberté, se verraient forcé de faire des détours dispendieux pour arriver à leur point de destination.

Or, pour exercer les droits indispensables à l'exercice de leur profession, les rouliers doivent nécessairement se servir de la rue, tandis que les meetinguistes au contraire peuvent admirablement s'en passer pour user, en toute liberté, du droit de réunion.

Les salles de grande dimension ne manquent pas à Liège; elles sont mêmes tellement nombreuses que l'on cherche vainement les raisons pour lesquelles les organisateurs des meetings manqués de dimanche dernier se sont obstinés à vouloir pérorer dans la rue.

Ne tombe-t-il pas sous le sens que, dans l'intérêt même de la propagande à laquelle ils se livrent, ils eussent beaucoup mieux fait de choisir un abri couvert.

En effet, si puissants que soient les organes vocaux des orateurs, il est certain que les discours prononcés en plein air ne peuvent être entendus que par une très minime partie du public. Les neuf dixièmes au moins des auditeurs n'y comprenant certainement rien.

Les chefs du parti ouvrier auraient donc mauvaise grâce de voir dans leur mésaventure de dimanche une violation de la liberté de réunion, alors que personne ne les aurait empêché de réunir leurs adeptes dans n'importe quel local.

La rue doit être libre pour tout le

monde; c'est précisément pour cela qu'il n'appartient pas à des meetinguistes de l'occuper *exclusivement et inutilement* pendant plusieurs heures, au grand détriment de la libre circulation sur laquelle le commerce et l'industrie, de même que le premier passant venu, ont le droit de compter.

Après cela, les orateurs de dimanche dernier ont peut-être cru de bonne foi que le grand air rafraîchirait leurs idées et dans ce cas, il n'y a évidemment pas lieu de les blâmer.

Au contraire, s'il en est ainsi, les plus larges circonstances atténuantes s'imposent dans l'espèce.

A. RIGOBERT.

La St-Nicolas d'Onésiphore.

Pauvre M. Bernaert ! Il n'est guère arrivé au sommet de son calvaire.

A peine a-t-il eu le temps de se remettre, un tant soi peu, de l'émotion que lui a causée l'annonce de la remise prochaine sur le tapis de la question du service personnel et du projet de réforme électorale de feu M. Malou, considérablement revu et augmenté par M. Woeste, qu'une nouvelle tuile lui tombe sur la tête.

Et quelle tuile, bon Dieu !

Cette fois, ce n'est plus certes de la petite bière. La loi scolaire, la réforme électorale, *ad majorem rusticus gloriam*, l'épineuse question du service personnel, tout cela n'est rien en comparaison de ce que l'angélique Woeste rêve aujourd'hui d'endosser au ministère.

Il ne s'agit rien moins que de faire entretenir les petits-frères par le trésor public.

Vous riez ! Rien n'est pourtant plus véridique. En effet dans la dernière réunion de la droite, tous les journaux de la sainte clique l'affirment, M. Woeste a annoncé l'intention de demander à la Chambre un subside à répartir entre les écoles libres adoptables.

« Cette idée, remarque finement le *Bien Public*, a rencontré de vives sympathies. (Parbleu) ! »

Vous voyez d'ici la tête désespérée de M. Bernaert, lorsqu'il sera mis en demeure par le doux patron Woeste de se prononcer, sans ambages, en faveur d'un projet... aussi dangereux.

Le plus triste de l'histoire, c'est que cette tuile vient précisément assommer le malheureux chef de cabinet à l'époque de la Saint-Nicolas. Excellent M. Woeste ! C'est sa manière à lui de donner des *bobonnes* à ses moutards du ministère.

Il est de fait qu'on s'imagine difficilement le suave Woeste, distribuant des couques au miel ou des bâtons de sucre d'orge.

Que voulez-vous ? Chacun fait ce qu'il peut dans cette vallée de larmes.

RACAGNAC.

Avocatiana.

La cour d'appel de Bruxelles a eu à s'occuper cette semaine du cas de Mlle Popelin, la doctoresse en droit qui prétend mordicus se faire admettre à la prestation du serment d'avocat, ou plutôt d'*avocate*.

Mlle Popelin s'est présentée en personne devant la cour; M^{es} Guillery et Franck l'assistaient et ils ont consciencieusement développé un tas d'arguments plus ou moins péremptoires en faveur des prétentions de leur cliente.

M. Vanschoor procureur-général, occupait en personne le siège du ministère public.

Le savant mais peu galant magistrat s'est énergiquement opposé à ce que toutes les femmes en général et Mlle Popelin en particulier, soient autorisées à faire leur trouée dans l'ordre incommensurable du grand barreau.

Pour défendre sa thèse sévère mais juste, M. le procureur a cru devoir remonter à ce qui se passait au Forum romain, je ne sais combien d'années avant Jésus-Christ.

Puis, passant au-dessus des siècles à l'aide d'une enjambée magistrale, il s'est arrêté un instant au règne de St-Louis, pour sauter ensuite d'un seul bond à l'an 1790 et s'arrêter enfin à un décret napoléonien de 1810.

C'est remonter passablement haut et faire un voyage quelque peu exagéré à travers les âges, à propos d'une prétention féminine qui ne peut évidemment être prise au sérieux.

La cause ne comportait certes pas d'aussi gigantesques développements.

Mon Dieu, la femme ne peut être admise à l'exercice de certaines fonctions parce qu'elle est... la femme. On sent d'instinct que l'accès de telle ou telle carrière doit lui être interdit et on se trouve *ipso facto* suffisamment édifié, sans avoir besoin de remonter à la côte de notre premier père Adam, au forum romain ou même au règne de St-Louis.

De même que l'homme ne pourrait sainement émettre la prétention de remplir les fonctions de nourrice, par exemple, la femme, à mon avis, est très mal fondée à vouloir pratiquer des métiers qui exigent de la virilité.

C'est une question de sexe, voilà tout.

Je partage donc au fond l'opinion de M. le procureur-général Vanschoor, sans approuver, pour la cause, tous les arguments qu'il a fait valoir à l'appui de sa manière de voir. Ainsi M. le procureur s'est écrié à un moment donné :

« Sa nature enfin doit la tenir éloignée de la barre. Voyez-vous cette femme qui, dans le feu de l'improvisation, interrompt soudain son plaidoyer pour mettre un nouveau citoyen au monde. »

Cela par exemple c'est de la blague et pas autre chose. Rien ne serait plus

facile que d'appliquer un argument de l'espèce aux porte-robes du sexe fort :

« Voyez-vous, pourrais-je dire à mon tour, voyez-vous cet homme qui, dans le feu de l'improvisation, interrompt soudain son plaidoyer pour courir... chez Bernard. »

A ce compte-là, comme on voit, il ne faudrait pas plus d'avocats que d'*avocates*, ce qui, entre parenthèses, serait peut-être loin de constituer une calamité publique.

Ce n'est pas tout. M. Vanschoor, en veine d'exclamations émouvantes, s'écrie encore, un peu plus loin :

« Le jour où la femme entrera dans l'ordre des avocats, l'ordre aura cessé d'exister. »

Ah ! mais un instant, mon magistrat ! Ceci n'est plus un argument contre l'admission de la femme au barreau; c'est au contraire un argument victorieux pour les défenseurs de la thèse opposée.

Pour moi, du moment que l'admission des personnes du sexe, (comme disent les petits vicaires), dans l'ordre des avocats, doit avoir pour résultat inévitable la déconfiture du dit ordre, je m'empresse de retirer mon épingle du jeu.

Ah ! le fameux ordre en question cesserait d'exister !

Eh ! bien alors, vite, vite ! Que toutes les femmes se fassent doctresses en droit, qu'elles envahissent, toutes, la barre de nos tribunaux et que MM les avocats cessent enfin de bassiner le commun des mortels avec leur ordre, leur grand barreau et les autres hyperboles aussi grotesques que surannées en usage dans leur confrérie !

ZUTALORS

Gaffes judiciaires.

Le tribunal correctionnel de Dinant a commis, il y a quelques mois, une gaffe de tout premier ordre.

Voici comment un correspondant spécial du pays des *copères* expose les faits dans le *Journal de Liège* :

« Un procès-verbal avait été dressé par un garde forestier contre un nommé R, du chef de bricolage.

« L'examen de la poursuite intentée a eu lieu le 3 janvier; le prévenu a fait défaut et a été condamné à une simple amende de cent francs.

« Le 21 janvier il a été de nouveau cité devant le tribunal, pour le même fait, par le ministère public. Cette fois, ignorant, paraît-il, sa première condamnation, il a comparu, et le tribunal, reconnaissant qu'il était en état de récidive légale, lui a infligé deux cents francs d'amende et un emprisonnement de seize jours.

« Ce qu'il y a de plus piquant et de plus véritablement extraordinaire, c'est que, à l'audience du 21, comme à l'audience du 3, le tribunal était présidé par le même président et composé des mêmes juges et que le siège du ministère public était occupé par le même magistrat. »

« Aucun de ces Messieurs, lors du premier jugement, n'avait remarqué que le prévenu était en état de récidive, et, lors du second, aucun d'eux ne s'est aperçu qu'il condamnait un prévenu pour un fait pour lequel il l'avait condamné déjà quelques jours auparavant. »

Il faut avouer que les juges de la correctionnelle de Dinant ont de singulières distractions!

Après cela, les distractions des membres de la magistrature peuvent bien être des distractions... magistrales.

Cela me paraît du moins assez logique. Il est équitable d'ajouter, à la décharge de nos tribunaux, que les magistrats anglais sont parfois plus épatants encore que leurs confrères de Dinant.

Ainsi deux malheureux habitants d'Edlington, avaient été condamnés du chef de vol à dix années de prison.

Leur innocence ayant été reconnue, après qu'ils avaient subi à peu près l'entière de leur peine, les vrais coupables furent à leur tour traduits en justice.

Or ils viennent d'être condamnés à cinq ans de prison seulement.

Les excellents juges anglais ont donc fait bénéficier les vrais coupables des années d'emprisonnement subies injustement par deux innocents.

En somme, une application aussi anglaise qu'originale de la théorie des compensations.

Une belle chose tout de même que la justice sagement comprise!

RACAGNAC.

De ci, de là.

Accidents, méfaits et sinistres. — Un fait-divers étonnant qui s'est, paraît-il, passé à Bois-et-Borsu, et que je cueille dans un journal hutois :

« Samedi, on battait à la machine à vapeur à la ferme D''; en descendant, une jeune fille a eu ses jupes prises par la grande courroie; en un clin d'œil, jupons, bas, chemise, camisole, tout a été enlevé, déchiqueté, et la Vénus s'est trouvée, sans une égratignure, dans la situation de notre aïeule Eve.

« Aux cris poussés par les ouvriers terrifiés et... ébahis, le mécanicien a arrêté la vapeur; on a couvert la malheureuse et, d'un pied lesté, elle est rentrée chez ses parents. Elle pourra se vanter d'avoir eu une habile femme de chambre et avoir échappé à un grand danger. »

C'est très intéressant sans doute, mais cela ne suffit pas. Pour moi je demande formellement que l'inventeur d'une machine aussi indiscreète soit poursuivi d'urgence du chef d'attentat aux mœurs.

Echos de la Chambre. — Un bon point à Monsieur Neujean (Xavier), pour les courageux efforts qu'il fait dans le but de rendre les séances de la Chambre plus amusantes.

Notre honorable député a risqué, dans la séance du 29 novembre, un petit calembourg qui trahit certes d'excellentes dispositions.

« Il est convenu, a-t-il dit, que ce projet a pour but le massacre de la langue française, mais je demande cependant qu'on la respecte dans le texte qui la tue, qu'on ne mette pas en tête de l'article : « Si la procédure se fait... » et plus bas : « si l'inculpé le requiert. »

« On pourrait dire que ces deux « si » au commencement et à la fin font une scie (bilarité). »

Nous ne pouvons que féliciter l'honorable M. Neujean de ses heureux débuts dans la carrière si ardue du calembourisme.

L'expérience aidant, M. Neujean (Xavier) fera sans conteste un chef d'emploi plein d'autorité!

En Belgique centrale. — On a trouvé le 29 Novembre sur le territoire de la commune de Destelbergen (Flandre orientale), le cadavre d'un malheureux... mort de faim.

Des passants l'avaient vu tituber, la veille au soir, sur la route et s'asseoir à l'endroit où l'on a découvert son cadavre le lendemain. Ils ont cru avoir à faire à un ivrogne et ont continué leur chemin sans lui porter secours.

Des gens qui meurent de faim en Belgique, au beau milieu de la voie publique!! Décidément l'on a bien raison, dans certains milieux, de chercher à transporter au Congo les bienfaits (!) de la civilisation belge!

Haute stratégie. — Le général Pontus a décidé qu'à partir du 1^{er} Janvier, les galons des sous-officiers de l'armée belge seraient changés.

Les galons seront dorénavant plus étroits. Blague dans le coin, le général Pontus est un homme aux idées excessivement... larges.

Moedertallana. — Un extrait du feuilleton des pétitions à la Chambre :

« Le corps des pompiers de Tamise prie la Chambre d'accorder à la langue flamande la place qui lui revient dans les divers domaines de la vie publique. »

Est-ce que l'on aurait par hasard interdit aux braves pompiers de Tamise de pomper... en flamand?

Dévouement parlementaire. — Le pays apprendra avec plaisir que M. Emile Dupont assistait l'autre jour à la Cour au second diner parlementaire du Roi.

Et il y a des gens qui prétendent que l'honorable représentant de Liège n'est plus député que pour la forme.

Allons donc!

Chez les Yankees. — S'il faut en croire les journaux américains, un sport d'un nouveau genre vient d'être inauguré à Minnesota, aux Etats-Unis : la course au piano. (sic)

Un des concurrents, qui avait donné aux autres cent vingt mesures d'avance, n'en a pas moins gagné d'une demi-minute, c'est-à-dire qu'il avait fini la sonate avant les autres.

Au secours! Je deviens sourd rien que d'y penser.

Non, positivement ces américains ne reculent devant rien, pas même devant la mort par audition... sonaticide!

Un reporter pressé. — Une nouvelle d'une importance exceptionnelle que la Meuse veut bien révéler à ses lecteurs dans sa chronique locale du mercredi 5 Décembre.

« La fête de Pâques en 1889 aura lieu très tard; elle tombe le 21 Avril; la Pentecôte le 9 Juin. »

Tudieu! pour un écrivain attaché à la rédaction d'un journal libéral, voilà un digne reporter qui a l'air bigrement pressé... de faire ses Pâques!

Un nouvel effet de la politique de courtoisie sans doute!

Local de circonstance. — La fédération médicale vétérinaire de Belgique s'est réunie, dimanche dernier, en assemblée générale, dans la salle des mariages de l'hôtel-de-ville de Bruxelles.

Une réunion de vétérinaires dans une salle de mariages!

A première vue cela peut paraître drôle. Mais, si l'on veut bien se donner la peine

de réfléchir un brin, cela semble tout naturel.

Dame, les vétérinaires s'occupent généralement de bêtes-à-cornes, or il faut de toute nécessité passer par la salle des mariages pour se faire embrigader dans la grande confrérie... des cornards.

Il y a évidemment analogie.

Commencement d'un grand règne. — L'empereur Guillaume II tient décidément à se faire adorer de ses soldats.

Ainsi la prestation de serment des recrues, qui avait toujours eu lieu par compagnie dans les chambrées, s'est faite cette année en pleine air, malgré une pluie battante

On cite de plus un régiment où les hommes sont restés trois heures sous la pluie, pendant que Guillaume II déjeunait au mess du 2^e régiment de la garde.

Les officiers, paraît-il, sont tenus, s'ils veulent être bien notés, de faire partie des sociétés de propagande biblique.

Pour un beau régime c'est sûr un beau régime.

Après cela, il faut bien que les jeunes empereurs s'amuse!

Plaisanteries pontificales. — On télégraphie de Rome au Temps que les négociations vont être reprises entre le Vatican et la Chine, en vue de l'établissement d'une représentation diplomatique du Saint-Siège à Pékin.

A la bonne heure au moins! Il est de fait qu'un représentant accrédité du Saint-Siège (!!) serait rudement à sa place dans le pays... des chinoïseries.

BRICOLEUR

Théâtre Royal.

Mlle Frasset chantait dimanche le rôle de Rose-Friquet des Dragons de Villars. C'était pour la jeune artiste une épreuve décisive.

Hâtons-nous de l'ajouter, cette épreuve lui a été tout à fait favorable; sa belle voix l'a servie à souhait et tout fait prévoir que Mlle Frasset sera bientôt une dugazon accomplie.

M. Mauguère était chargé du rôle de Sylvain. Il s'y est montré, selon son habitude d'ailleurs, chanteur habile et comédien distingué.

M. Audra faisait un Belamy correct, malheureusement un peu froid.

M^{lle} Adam (M^{me} Thibaut) a prouvé qu'elle possédait une jolie petite voix, mais elle avait l'air d'avoir diablement peur des soldats, de l'ermite... et du public; enfin M. Max a rempli d'une façon convenable le rôle de Thibaut. X.

BOITE DU JOURNAL.

A un co-raseur. — Assez de nazophonie comme cela! Passons à un autre sujet, s. v. p.

A la veillée.

Nous étions l'autre soir au café quelques amis et B. qui a beaucoup voyagé et qui faisait défiler sous nos yeux les plus curieux épisodes de sa jeunesse aventureuse.

Trois gandins prirent place à une table voisine.

Au bout d'un instant, trois paires d'yeux et trois paires d'oreilles étaient tendues vers nous avec une attention inquiétante.

B. eut un regard qui signifiait : — Attendez, mes enfants, on va vous en donner pour votre argent.

Puis, feignant de continuer un récit, et forçant la voix :

— Oui, messieurs, cet homme avait la tête passée au-dessus du mur de mon jardin et considérait mes tulipes.

Je déteste les indiscrets...

J'arme mon rifle...

— Qui vive?

Pas de réponse...

J'épaulé mon rifle...

— Qui vive?

Même silence..t

— Qui vive?

Je fais feu...

L'homme tombe mort...

Arrivent les paysans, la justice, la force armée, tout le tremblement!..

La veuve de l'individu se jette sur son cadavre...

— Ah! ça, mais ma brave femme, lui dis-je, pourquoi votre mari ne m'a-t-il pas répondu?

— Il était sourd, mon bon monsieur.

On l'a enterré le lendemain.

Pâles, effarés, éperdus, les trois gandins envisageaient B. avec horreur.

Le plus hardi — enfin — s'écrie :

— « Monsieur, c'est en Amérique, n'est-ce pas, et il y a longtemps que ces choses-là se sont passées? »

— Mais non, Monsieur : c'est l'année dernière, près d'ici.

— Comment, ici, en Belgique, et l'on ne vous a rien fait?

— Oh! que si!

— Ah!

— On m'a fait... CAPITAINE DE LA GARDE CIVIQUE!

Théâtre du Gymnase.

Bureau à 6 1/4 h. — Rideau à 6 3/4 h.

LE MAITRE DE FORGES.

NOS INTIMES

LUNDI 10 DECEMBRE 1888

Bureau à 6 1/2 h. — Rideau à 7 h.

1. En Wagon. — 2. L'Étincelle. — 3. Nos Intimes.

Théâtre du Pavillon de Flore.

Bureau à 6 h. — Rideau à 6 1/2 h.

DIMANCHE 9 DECEMBRE 1888

Représentation avec le concours de M^{lle} Luce du Théâtre des Bouffes de Paris.

JOSEPHINE

VENDUE PAR SES SCEURS.

Opéra-bouffe en 3 actes,

par MM. P. Perrier et E. Carré,

musique de N. Roger.

LE FOU PAR AMOUR

Drame en 5 actes et 7 tableaux, par MM. Dennery et Anicet Bourgeois.

Lundi, 10 décembre: **Joséphine vendue par ses Sœurs**, opéra-bouffe en trois actes; **Ma Gouvernante**, comédie nouvelle en trois actes, de Bisson.

Judi 13 Décembre, représentation au bénéfice de M. J. MEURICE, premier chef chrestre.

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE

ET LITHOGRAPHIQUE

PAPETERIE CENTRALE

J. DAXHELET

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 12,

(Ancienne Maison Haas)

Même maison : PASSAGE LEMONNIER, 12

Jusque fin Décembre.

CROQUIGNOLES



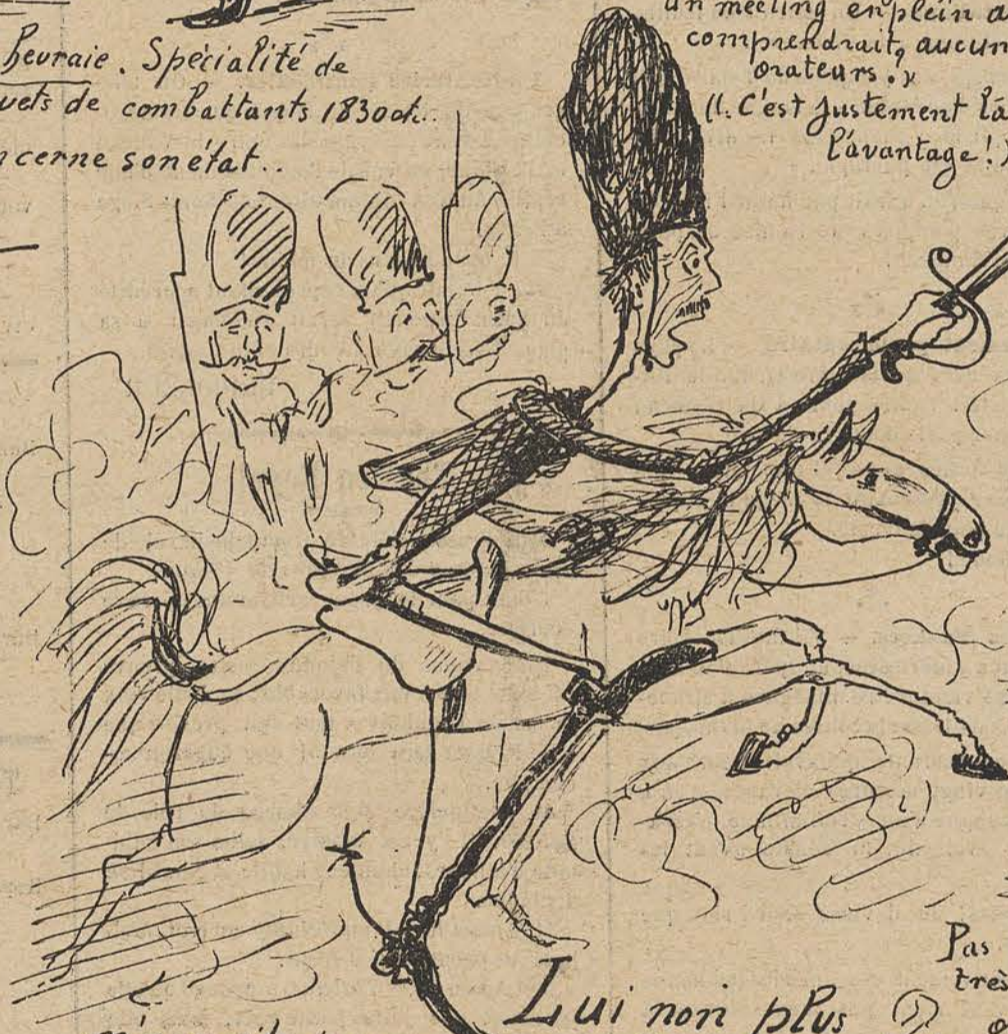
A la recherche d'une bonne heure. Spécialité de noces d'argent, d'or, etc... Banquets de combattants 1830ch. et généralement tout ce qui concerne son état.



((Pourquoi, citoyen, donnez-vous un meeting en plein air... on ne comprendrait aucun de vos orateurs.))
 ((C'est justement là l'avantage!))



"Que pensez-vous des meetings en plein air?"
 "Je pense, qu'en cette saison surtout, l'air ne peut que rafraichir les idées des orateurs."



Lui non plus n'aurait pas autorisé les meetings en plein air.



Pas un seul bec de gaz à la clef, très-bien en situation pour ceux qui ont des idées noires.



Quelques uns ont une manière plus pratique de rafraichir leurs idées.



On frémit quand on pense que ce meeting aurait pu se donner en plein air.

mœurs Liégeoises, la Ste Barbe, une sainte qui se laisse rafraichir ferme.